



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aide au développement

Question écrite n° 22136

Texte de la question

M. Jacques Kossowski attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation dramatique que connaît l'Amérique centrale après le passage du cyclone Mitch. Au-delà des actions vitales de première nécessité entreprises par la communauté internationale, il conviendra sur le long terme d'aider les populations locales à reconstruire leur pays, en particulier au Honduras, au Nicaragua ou encore au Salvador. La France a évidemment un rôle majeur à jouer dans ce processus. Il lui demande donc de bien vouloir l'informer des initiatives qu'il compte prochainement prendre en la matière.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu interroger le ministre des affaires étrangères sur les initiatives prises par la France en vue de la reconstruction des pays d'Amérique centrale touchés par le cyclone Mitch. Comme le sait l'honorable parlementaire, la France a oeuvré aux niveaux bilatéral et multilatéral. Sur le plan bilatéral, elle a, la première, décidé d'annuler la totalité des créances d'aide publique au développement, c'est-à-dire les arriérés en principal et en intérêts au 15 novembre 1998 et le capital restant dû au 15 novembre 1998, soit un montant de 449 millions de francs pour le Nicaragua, de 166 millions de francs pour le Honduras, de 119 millions de francs pour le Salvador et de 60 millions de francs pour le Guatemala. Elle participera enfin au fonds de secours mis en place au sein de la Banque mondiale afin d'aider le Nicaragua et le Honduras à s'acquitter du service de leur dette multilatérale. Sur le plan multilatéral, une première réunion pour la reconstruction des pays d'Amérique centrale touchés par l'ouragan Mitch, organisée par la Banque interaméricaine de développement, avec la Banque mondiale, l'ONU, le FMI et les pays donateurs, s'est tenue à Washington les 10 et 11 décembre 1998. Elle a permis de faire le point sur les aides bilatérales et multilatérales qui s'élèvent à 6 milliards de dollars pour la région, et d'aborder la question de la coordination de ces aides. Les prochaines réunions de l'assemblée de la BID en mars 1999 et du groupe consultatif à Stockholm du 25 au 28 mai 1999 permettront d'assurer le suivi des projets de reconstruction. La France est également intervenue par le biais du Club de Paris, qu'elle préside, pour que le Nicaragua et le Honduras soient suspendus du service de leur dette commerciale pendant trois ans, ce qui représente un allègement de dette de plus de 100 millions de dollars pour le seul Nicaragua. Par ailleurs, lors du conseil des ministres de la coopération et du développement de l'Union européenne le 30 novembre 1998, la France a activement soutenu l'initiative de la commission européenne de mettre en place un fonds de reconstruction régionale, doté d'un budget qui pourrait dépasser 200 millions d'écus, qui aura pour mission de financer des projets de remise en état des infrastructures, de prévention des catastrophes naturelles et de développement durable dans les pays d'Amérique centrale dévastés.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Kossowski](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22136

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 1998, page 6471

Réponse publiée le : 22 février 1999, page 1041